

du 25 novembre au 9 décembre 2024

# VOTEZ UNSA

## aux élections TPE

Voter UNSA aux élections TPE, c'est voter pour un syndicat autonome qui défend la filière des Fruits et Légumes et les intérêts de tous les salariés Primeurs, sans porter de revendications nationales hors sol, indépendantes des préoccupations de vos métiers de l'alimentation de proximité.

### L'UNSA C'EST :

- 1 Des solutions pour défendre vos droits** en cas de litige avec l'accès à une protection juridique dédiée ;
- 2 Des solutions pour vos relations** (rémunération, conditions de travail, qualité de vie au travail...), **avec votre employeur** grâce à nos conseils personnalisés et à notre hotline UNSA ;
- 3 Des solutions pour votre pouvoir d'achat** avec un CSE (CE) dédié aux 4,8 millions de salarié-es TPE.

L'UNSA et votre Fédération Commerces et Services (FCS) est à l'écoute de vos métiers de l'alimentaire de proximité pour :

- 1 Vous informer sur vos droits** et les dispositions de votre convention collective ;
- 2 Défendre votre contrat de travail** (qualification, statut, horaires) ;
- 3 Vous accompagner au quotidien** dans vos démarches salariales ou face à d'éventuelles difficultés avec votre employeur ;
- 4 Prendre en compte les contraintes de votre métier** ayant un impact sur votre santé. Agir et défendre vos conditions de travail, notamment en termes de sécurité et pour le développement de la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Par ailleurs, L'UNSA FCS s'engage à négocier pour vous :

- 1 L'amélioration de la grille annuelle des salaires ;**
- 2 La revalorisation du système de rémunération des heures supplémentaires** (taux de majoration et paiement des heures supplémentaires, à la place de repos compensateur) ;
- 3 L'amélioration des conditions** et de la réglementation de la durée de travail des contrats de travail à temps partiel ou en CDD ;
- 4 Le maintien dans l'emploi** par le développement et la sécurisation de vos compétences par des parcours diplômants/certifiants (VAE/CQP) ;
- 5 Une meilleure prise en charge** par votre mutuelle de vos frais de santé en cas de maladie ou d'accidents.

[contact@unsa.org](mailto:contact@unsa.org)

**Le syndicalisme au service de la justice sociale !**



FILIERE PRIMEURS

09 69 36 69 00



### Témoignage

**Jacqueline,**  
hôtesse de caisse chez un vendeur  
de Fruits et Légumes

*Au bout de quelques années, je souhaitais être plus au contact des produits. Un copain de l'UNSA m'a informé de son parcours de formation au métier de Primeur.*

*J'ai choisi une formation, dans l'alimentaire spécialisé, par un organisme de formation habilité de la branche. La création ainsi que le suivi de ces formations sont effectués par les partenaires sociaux tels que l'UNSA.*

*J'ai finalement opté pour le CQP crémier fromager de moins d'une année en contrat de professionnalisation.*

**Pour cela je vote UNSA!**